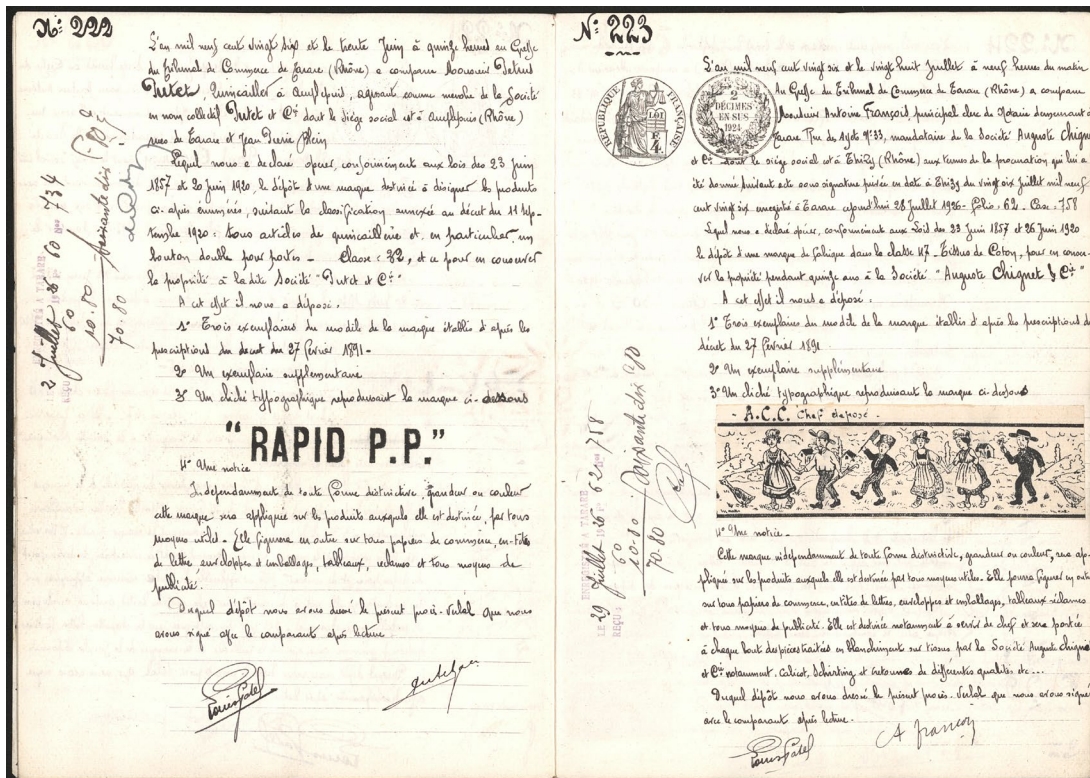


AIDE À LA RECHERCHE LES ARCHIVES DES COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS



Procès-verbaux de dépôt de marques de fabrique (Arch. dép. Rhône, 6Up3/19).

INTRODUCTION

LE TRIBUNAL DE LA CONSERVATION DES PRIVILÈGES DES FOIRES DE LYON (1438-1820)

Il s'agit du premier tribunal de commerce établi en France.

En effet, le tribunal de la Conservation des privilèges royaux des foires a été créé par Louis XI en 1463, par les mêmes lettres patentes qui créaient quatre foires annuelles à Lyon. Il s'agissait en effet de régler les conflits qui pouvaient naître entre les marchands. Or le droit coutumier lyonnais ne pouvait s'appliquer à des marchands qui n'étaient ni lyonnais, ni français. En effet, les foires de Lyon étaient fréquentées par beaucoup de marchands étrangers, venant des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie et d'Espagne.

Constitution du fonds

Cette juridiction est souveraine jusqu'en 1716, date à laquelle ses jugements sont susceptibles d'appel devant la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. C'est la raison pour laquelle, en 1790, le fonds est fractionné en deux parties. La partie antérieure à 1716 est considérée du ressort de la ville de Lyon tandis que la partie postérieure à 1716 relève davantage de la sénéchaussée de Lyon.

La première partie du fonds de la Conservation des privilèges des foires de Lyon est conservée aux Archives municipales de Lyon dans la sous-série FF1.

La seconde partie du fonds a été versée au dépôt d'Archives du district en 1790, devenu le service des Archives départementales du Rhône en 1796. La plus grande partie du fonds a été néanmoins versée par le greffe du Tribunal civil de Lyon en 1927.

Description du fonds

Le fonds de la Conservation des Privilèges des foires de Lyon conservé aux Archives départementales se divise en deux parties bien distinctes :

- les jugements et les procédures, classés par ordre chronologique (faillite notamment, et actes d'enregistrement de l'activité commerciale, par exemple les constitutions et dissolution de sociétés) ;
- les papiers des commerçants mis en faillite, qui étaient saisis par le tribunal, classés par ordre alphabétique des commerçants.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE (1790-EN COURS)

Succédant aux juridictions (ou justices) consulaires de l'Ancien Régime, dont l'Assemblée nationale décide de conserver le principe le 27 mai 1790, les tribunaux de commerce sont créés par la loi des 16-24 août 1790. Leurs compétences sont fixées par le livre IV du code de commerce promulgué en 1807 et leur organisation réglée par le décret du 6 octobre 1809. Les tribunaux de commerce ne sont installés que dans des villes dont l'activité commerciale est significative, la compétence commerciale étant exercée par les tribunaux d'arrondissement dans les autres cas. Le nombre des tribunaux de commerce, après avoir augmenté au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, a surtout décliné en 1999 et 2008. Le fonctionnement et les compétences de ces juridictions sont restés relativement stables.

Le tribunal de commerce est compétent pour le contentieux de nature commerciale :

- litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales ;
- litiges relatifs aux actes de commerce entre toutes personnes ;
- procédures collectives ou « faillite » : redressement judiciaire et liquidation judiciaire ;
- injonction pour assurer le recouvrement de petites créances.

Le greffier du tribunal de commerce exerce les compétences suivantes :

- dépôt des actes de société ;
- publicité du régime matrimonial des commerçants ;
- dépôt des marques de fabrique ;
- dépôt des dessins et modèles s'il n'existe pas de conseil de prud'hommes ;
- inscription des privilèges de vendeurs et nantissements ;
- tenue du registre du commerce et des sociétés (RCS) ;
- tenue du registre des métiers.

Le tribunal de commerce se compose de juges non professionnels, des chefs d'entreprises, bénévoles élus par leurs pairs, commerçants de leur juridiction.

LES PRINCIPALES SOURCES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET MÉTROPOLITAINES

FONDS ANCIENS ET DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Série B : Cours et juridictions de l'Ancien Régime

- 1 B : Sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Voir l'index des inventaires après décès 1 B BP (1586-1791).
- 8 B : Tribunal de la Conservation des privilèges des foires de Lyon, 1716-1790. Voir l'inventaire détaillé des actes de formation de société conservés (8 B 137-143 de 1721-1792) qui n'est pas exhaustif.

Série E : Familles et seigneuries

- 1 E : papiers de famille.

Série L : Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire

- 43 L 27-28 : Tribunal de commerce de Lyon/Dissolutions de sociétés.

FONDS DE TOUTES ÉPOQUES

Série E : Familles et seigneuries

- 3 E : actes de société.

Série J : Archives privées

- Fonds qui couvrent à la fois la période ancienne et contemporaine et dans lesquels on trouve parfois des expéditions relatives à des commerces et des sociétés (actes de création, modification, dissolution). Plus couramment, le fonds comporte de la correspondance, de la comptabilité, des échantillons (Soyeux).

FONDS MODERNES ET CONTEMPORAINS

Série Q : Domaines, enregistrements, hypothèques

- 3 Q/enregistrement : actes sous seing privé pour les actes de sociétés déposés et mutations de fonds de commerce, actes civils publics pour les actes notariés, mais il s'agit seulement d'un enregistrement, l'acte lui-même se retrouve dans le sous-série 3 E ou à l'étude du notaire.
- 4 Q/hypothèques : les répertoires de formalités permettent de retrouver, pour une personne physique ou morale, tous les actes liés à une mutation de propriété (transcriptions) et les créances (inscriptions).

Série U : Justice

Tribunal de commerce de Lyon (1798-1940)

- 6 Up 1 : répertoires des actes de sociétés (1867-1946, cote 6 Up 1/3817-3822, cotes numérisées en ligne sur notre site), actes de création, dissolution de sociétés, faillites, jugements (1814-1940, cote 6 Up 1/1-653 et 6 Up 1 /2992-3029).
- 4007 W : répertoires des actes de sociétés (1946-1955, cote 4007 W 396-398), actes de société, de formation et de dissolutions de sociétés, jugements (1940-1956, cote 4007 W 1-301).
- 6 Up 1 (RCS) : répertoires (1920-1944, cote 6 Up 1/3689-3698) et registres (1920-1941, cote 6 Up 1/3699-3814).
- 4466 W (RCS) : répertoires (1945-1954, cote 4466 W 1-4) et registres du commerce et des sociétés (1940-1954, cote 4466 W 5-84).
- 4219 W (RCS) : répertoires alphabétiques (1954-1979, cote 4219 W 1-18).
- 3875 W (RCS) : commerçants, radiations et faillites (1940-1974, cote 3875 W 1-1164). Les dossiers sont classés par année d'immatriculation.
- 4299 W (RCS) : registre du commerce et des sociétés (1975-1984, cote 4299 W 1-1164). Les dossiers sont classés par année de radiation.
- Marques de fabrique et modèles : registres des marques de fabrique (1858-1949, cote U 225-288), registres des actes ou procès-verbaux de dépôt des marques de fabrique (1848-1885, cote U 289-334 ; 1949-1965, cote 3945 W 1-22), clichés des marques de fabrique (support bois ou métal, cote U 1357-1366), modèles (U 1366).

Tribunal de commerce de Villefranche (1798-1974)

- 6 Up 2 : minutes, actes de société, dépôt d'actes, faillites, marque de fabrique.
- Série W : principalement 3643 W RCS avant 1954, 3644 W et 3645 W (voir classeur en salle de lecture).

Tribunal de commerce de Tarare (1883-1965)

- 6 Up 3 : répertoires jugements, faillites, actes de société, minutes de jugements, marque de fabrique, faillites, etc...
- Série W : principalement 3643 W RCS avant 1954, 3644 W et 3645 W (voir classeur en salle de lecture).

Pour le Tribunal de commerce de Villefranche-sur-Saône et Tarare, les fiches, répertoires, registres du RCS ne sont pas numérisés. Pour une recherche, s'adresser au président de salle de lecture ou nous écrire. Pour connaître les fonds voir le classeur en salle de lecture.

Pour information, le Tribunal de commerce de Villefranche-Tarare (TCVT) a été créé en janvier 1995 ; il résulte de la fusion de ces deux tribunaux de commerce. Leur création était liée au développement industriel et commercial de l'époque et du besoin d'apporter une réponse judiciaire locale aux litiges nés entre commerçants ; elle évitait aussi les déplacements longs et fastidieux, les moyens de transport de l'époque n'étant pas ceux d'aujourd'hui !

Justices de paix et tribunaux de simple police (1798-1958)

- 4 U (et 7 Up) : actes de sociétés.

Attention, les documents peuvent être soumis à un délai de communicabilité de 50 ans (vie privée) ou de 75 ans (dossiers de procédures collectives). Si vous souhaitez néanmoins consulter des documents non communicables en raison des délais de communicabilité énoncés, vous pouvez faire une demande de dérogation.

AUTRES SOURCES

Fichier de la CCI (1951 à 1970, cote 1 ETP 1175-1345) aux ADRML

Les chambres de commerce et d'industrie sont des chambres consulaires réparties sur le territoire français. Ces organismes d'État représentent les entreprises du secteur privé dans les domaines du commerce, de l'industrie et des services au niveau national, européen et international.

- Petites fiches qui permettent de connaître le numéro d'inscription au registre de commerce, le(s) gérant(s), la localisation et si le commerce a subi des modifications (ancienne localisation, ...). Ces fiches sont classées géographiquement par nom de rue et chronologiquement par numéro du registre de commerce. Elles concernent Lyon et quelques autres communes du département. La porte d'entrée de ce fichier est donc l'adresse, sans cela, pas de recherche possible. Ces fiches ne sont pas numérisées, il faut s'adresser au président de salle de lecture.

Les indicateurs lyonnais (1884 à 1972, cote 2 MI 110D/11-174) aux ADRML

- Possibilité de chercher dans ces annuaires par nom, par rue, par profession (consultables sur microfilm). Les Archives municipales de Lyon ont une partie de ces indicateurs consultables sur CD-Rom.

Fonds de la Préfecture

- Commerçants étrangers (Direction réglementation, 3ème bureau/étrangers, 1938-1990, cote 836 W). Index nominatif disponible. Dossiers communicables 50 ans après la dernière pièce du dossier.
- Forains, nomades (Direction réglementation, 1er bureau, Service Forains Nomades, 1913-1968, cotes 540 W, 817 W et 4001 W). Index nominatif également. Dossiers communicables 50 ans après la dernière pièce du dossier.
- Professions réglementées. Versements en série W. Il s'agit d'activités professionnelles dont l'accès ou l'exercice sont encadrés par des dispositions législatives ou réglementaires. Versements soumis à un délai de communicabilité de 50 ans.

Possibilité d'effectuer également une recherche thématique, rubrique « commerce et artisanat ».

COMMENT CHERCHER ?

Le Registre du commerce et des sociétés de Lyon est mis en place en France en 1919, il permet d'enregistrer toutes les entreprises françaises en compilant un certain nombre d'informations légales les concernant. Il permet aussi de suivre les modifications apportées au fil du temps aux sociétés. Enfin, il recense les dates des déclarations modificatives du Tribunal de commerce et permet une recherche dans les actes de société.

De 1919 à 1954, il se présente réellement sous forme de registres. Une série correspond à l'enregistrement des commerces (A), une autre à celui des sociétés (B).

À partir de 1955, le RCS change de forme. Les registres sont abandonnés pour des dossiers uniques pour chaque commerce et chaque société.

Méthode

- **Consulter les fiches numérisées du RCS** (1920-1954, cote 6 U1/5000-6094) consultables sur internet, classées par ordre alphabétique. Le numéro analytique ou numéro d'immatriculation se présente sous une forme simple : la lettre de la série concernée (A ou B s'il s'agit d'un commerce ou d'une société) puis le numéro. Mais, le plus souvent, la fiche ne comporte que le numéro analytique, sans la lettre de la série. Il faut alors déterminer s'il s'agit d'un commerce ou d'une société suivant l'activité exercée.

Handwritten entry on a RCS form:

Nom: **BABAD Robert, gérant de la SARL**
Nature du Commerce: **Lingerie Croix Rousse** N° analytique: **B 14792**

	ANNEE	N° analytique	ADRESSE
Inscription	1946	8096	16 place de la Croix Rousse 41 rue Croqui
Déclarations modificatives	1946	10259	objet Commercial

Fichier nominatif des commerçants et entreprises (Arch. dép. Rhône, 6U1/5022).

➤ S'il n'y a pas de fiche, **consulter les répertoires chrono-alphabétiques des commerces et sociétés** pour avoir un numéro d'immatriculation (ou numéro analytique).

Attention :

- Ne pas hésiter à chercher au nom de la personne ou au nom du commerce/société, ou par type de commerce/société : café, restaurant, hôtel, etc.
- Les fiches de la période 1954-1979 n'ont pas été numérisées, seuls les répertoires alphabétiques sont disponibles (cote 4219 W 1-334). Pour une recherche, s'adresser au président de salle de lecture.
- Relever le numéro de ré-immatriculation du dossier. Il permet de suivre l'évolution de l'entreprise après 1955. Il se présente sous une forme plus complexe qu'avant 1955 : les deux derniers chiffres de l'année d'immatriculation (55 pour 1955), la lettre de la série, puis le numéro.

➤ **Consulter l'instrument de recherche du 6 Up 1 ou du 4466 W** pour trouver la cote du registre correspondant au numéro analytique.

➤ **Consulter le registre.** Le numéro analytique ou numéro d'immatriculation est inscrit dans la marge de gauche de la partie gauche du registre.

Attention : les ADRML ne conservent pas les déclarations modificatives avant 1954-1955. Ces informations n'ont pas été conservées par le greffe du Tribunal de commerce de Lyon.

8096 23 avril 1946 D M 10289 21/1 1946 D M 7888 2/5 1947	Lingerie Croix - Roussienne	Babad Robert Gérant, 86 rue Pley Lyon, né le 30/9/1914 à Mâcon (S et L)	fabrication de lingerie masculine féminine et pour enfants et toutes opérations s'y rattachant vente et achat de marchandises	16, place de la Croix Rousse Lyon
		Deke Maurice, Gérant, 16, place de la Croix Rousse, né le 29/5 1911 à Paris 10 ^e etc		

14792

1 JAN. 1959

Registre analytique des sociétés (Arch. dép. Rhône, 4466W57).

➤ **Consulter les instruments de recherche du 3875 W et du 4299 W** pour les dossiers d'immatriculation/ré-immatriculation du RCS.

Attention : les dossiers d'immatriculation/ré-immatriculation sont versés seulement après la radiation de l'entreprise du registre du commerce. **Nous ne conservons donc pas de dossiers d'entreprises encore en activité.** Ils ne sont pas numérisés. Versements soumis à un délai de communicabilité de 50 ans (vie privée) à compter de la clôture du dossier.

➤ Pour les sociétés **uniquement**, possibilité de consulter les répertoires et les actes de société pour obtenir les statuts, mais aussi : changement de raison et de dénomination sociale, dissolution, augmentation de capital, prorogation, cession de part, changement de gérant, transformation (SARL par exemple), transfert de siège social, etc... Le RCS est une clef d'entrée, qui fournit les éléments de base sur un commerce ou une entreprise (raison sociale, capital, adresse, propriétaire,...) mais si on souhaite plus d'informations, il faut retrouver les actes déposés dans le 6 Up 1 et 4007 W, qui va détailler la création, modification ou dissolution.

Attention : une fois l'acte signé, il doit être enregistré auprès du bureau de l'enregistrement du service des impôts puis du greffier du tribunal de commerce. De ce fait, il peut exister un décalage plus ou moins important entre la date apposée sur le registre du RCS et l'acte lui-même. Ce délai peut-être de quelques jours, d'un mois...voire de plusieurs.

En effet, pour rappel :

- L'enregistrement des actes notariés se fait dans un délai de 15 jours à 3 mois dans le bureau le plus proche de la résidence du notaire.
- Pour les ASSP, l'enregistrement se fait dans n'importe quel bureau, au libre choix des parties, dans un délai de 3 mois (6 mois à 2 ans pour les ASSP passés à l'étranger).

En résumé, il est possible de retrouver une société dès 1814 si on connaît sa date de création (ou 1867 pour une recherche dans les répertoires) mais il est impossible de retrouver un commerce avant 1920 via le Tribunal de commerce.

➤ Vous pouvez également effectuer une recherche dans les hypothèques (entre 1800 et 1955). Les répertoires de formalités permettent de retrouver, pour une personne physique ou morale, tous les actes liés à une mutation de propriété (transcriptions) et les créances (inscriptions). Cette recherche demande de connaître la dénomination complète de la société, sa forme juridique, le siège social. Attention : le nom peut être mis au nom de la société, ou à SARL, Société, Établissements. Il convient de consulter les tables alphabétiques ou le registre indicateur (s'il existe) sur notre site internet, sachant que les tables des personnes morales se trouvent à la suite des tables des personnes physiques. Notez les références (numéro de volume et numéro de case) et consulter les répertoires des formalités hypothécaires pour accéder aux différentes transactions de la société.

Je ne retrouve pas mon commerce ou ma société aux ADRML

- À ses débuts, le RCS est très imparfait, il se contente de dresser un simple répertoire de renseignements. Ce n'est qu'en 1920 qu'il impose l'obligation de fournir des pièces justificatives et des déclarations. Il est peu connu et beaucoup ne s'inscrivent pas.
- Possibilité de transfert de siège social. En effet, l'adresse du siège permet de déterminer les tribunaux territorialement compétents dont la société va dépendre.
- Possibilité de passer par le numéro SIREN pour retrouver la trace des activités commerciales d'une personne. L'INSEE a pour mission de tenir à jour un répertoire recensant l'ensemble des entreprises immatriculées en France. Ce répertoire est dénommé le répertoire Sirene (créé en 1973). Pour répertorier de manière simple et rapide chaque entreprise, un numéro unique d'identification dit numéro Siret, est attribué à chacune d'entre elles au moment de leur immatriculation. Le numéro Siret est composé de 14 chiffres et se divise en deux parties :
 - Le numéro Siren, composé de 9 chiffres : il s'agit du numéro qui permet d'identifier l'entreprise. Ce numéro est attribué aléatoirement au moment de l'immatriculation. Il n'y a qu'un seul numéro Siren par entreprise et, ce numéro ne peut faire l'objet d'aucune modification. En revanche, il est supprimé du répertoire lors de la disparition de l'entreprise (dissolution, décès, etc.).
 - Le numéro NIC, composé de 5 chiffres : un « numéro interne de classement » est attribué à chacun des établissements de l'entreprise. Aussi, lorsqu'une entreprise possède plusieurs établissements, elle se voit assigner autant de code NIC que d'établissement. Il est possible de consulter et télécharger la base Sirene sur le site de l'INSEE.
- Site Infogreffe : créé il y a près de 30 ans, par les greffiers des Tribunaux de commerce, Infogreffe est l'outil qui leur permet d'assurer la plus large diffusion de l'information légale des entreprises. Il permet de trouver les informations sur les sociétés et les commerçants inscrits au registre du commerce et des sociétés. Notamment, il est possible de demander l'historique des modifications au RCS (de 1954 à nos jours), qui correspond à l'ensemble des modifications apportées à l'entreprise immatriculée au RCS.
- Site datainfogreffe : permet d'accéder aux données ouvertes des greffes. Par ailleurs, L'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) met gratuitement à disposition, via son moteur de recherche Data INPI, les informations légales d'entreprises françaises. Utile pour une recherche par type de commerce par exemple.
- Consulter les Archives municipales de Lyon.

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

34, rue du Général Mouton-Duvernet
69003 Lyon
04 72 35 35 00
archives@rhone.fr

INTERNET

archives.rhone.fr
 Archives69

ACCÈS

Tramway : ligne T4 (arrêt Archives départementales)

Métro : ligne B, Gare Part-Dieu et ligne D, Sans Souci

Bus : lignes C11 (Archives départementales), C13 et bus 25 (Part-Dieu / Renaudel ou La Vilette)

HORAIRES D'OUVERTURE

Consultables sur archives.rhone.fr